

0070016E
ACADEMIE DE GRENOBLE
LP LYCEE DES METIERS HOTELIER
161 VOIE D'AUBESSON
07110 LARGENTIERE
Tel : 0475391364

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 4
Numéro d'enregistrement : 23
Année scolaire : 2025-2026
Nombre de membres du CA : 27
Quorum : 14
Nombre de présents : 15

Le conseil d'administration
Convoqué le : 03/02/2026
Réuni le : 24/02/2026
Sous la présidence de : Stephanie Soloy
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

ADHESION CENTRALE D'ACHAT DE LA REGION: Le conseil d'administration autorise la cheffe d'établissement à signer la convention d'adhésion à la centrale d'achat Régionale qui entrera en vigueur dès la notification par la centrale d'achat à l'acheteur et jusqu'à dénonciation de l'adhésion par lettre recommandée avec avis réception au moins 3 mois à l'avance. L'adhésion est valable pour la durée du marché et reconduit tacitement sauf dénonciation par lettre recommandée avec avis de réception deux mois avant la date anniversaire du marché. L'adhésion donnera lieu au paiement d'un montant forfaitaire de 150€ en une seule fois.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	15
Pour :	15
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0